LE CONSEIL DEPARTEMENTAL NE PEUT SUPPRIMER CETTE ECOLE

Quel qu'en soit le but et quel qu'en soit le prétexte, la suppression de cette école serait une atteinte grave à la propagande et à l'idéal laïques. Elle jetterait le désarroi dans le camp républicain et récompenserait de drôle façon un personnel — c'est tout le personnel laïque roubaisien que je veux dire — [illegible] aux premiers jours, aux jours de misère et de lutte, s'est dépensé sans compter pour un idéal qu'aujourd'hui l'on abaisse devant les calculs d'une avarice hypocrite ! Quelle ingratitude et quelle iniquité !

Mais non ! cet attentat est impossible. Car il est impossible que les quatre représentants des instituteurs au Conseil départemental — des frères d'armes —, que les directeurs des écoles normales de Douai — des directeurs de conscience laïques —, que MM. Bourbon et Minet, ces vétérans et ces chefs qui ont connu les temps difficiles et qui s'en souviennent, [illegible] que tous ces soldats laïques mettent leur signature au bas du pacte sacrilège. Et les quatre conseillers généraux, délégués du Conseil général, radicaux-socialistes, presque tous [illegible] comprendront aussi que la défense de l'idéal laïque est dans leur programme — une défense réelle et non de façade. M. Delattre enfin, représentant de la pensée et de l'action laïques dans ce beau département, ne voudra pas [illegible] pour détruire l'œuvre [illegible] qu'en les [illegible] est [illegible].

L'école laïque [illegible] sauvée.

Vive l'école laïque !

N. N. Z.

Le 2 Juillet Roubaisien

L'habit ne fait pas le moine

Dans une lettre ouverte [illegible] adressée à M. Cailliaux, président du conseil des ministres, le Bi-Vert du Nord [illegible] d'un doute que le préfet du Nord [illegible] sincèrement [illegible] le concours de la sécurité [illegible] et de la nation [illegible] le 2 juillet.

On [illegible] le préfet du Nord [illegible] — [illegible] ! Il n'en [illegible] — [illegible] 24 juillet [illegible] de la République.

Le Nord connaît cette situation [illegible] et son devoir de préfet [illegible] de ne pas [illegible] qui est une [illegible] dans une nouvelle tentative [illegible] de la République.

Le département du Nord, [illegible] disposé de 7.000 jeunes gens [illegible] fonds. C'est une petite armée qui [illegible] circonstances peut être d'un [illegible] dans une nouvelle tentative [illegible] de la République.

Le Nord connaît cette situation et son devoir de préfet [illegible] de ne pas [illegible] qui est une menace [illegible] de la République.

[illegible] cette force, de détourner [illegible] du Nord l'a encouragée. [illegible] se développer pleinement. [illegible] sa revue dans cette [illegible] républicano-socialiste de Roubaix [illegible] cette honte [illegible] — [illegible] républicains et les socialistes — [illegible] mesure d'hygiène — [illegible] est possible pour écarter [illegible] cléricaferie, le préfet républicain, en dévoué serviteur [illegible] cléricales, accorde à M. l'archiprêtre Delamaire les forces [illegible] réclament pour présider [illegible] : « Ces Messieurs » [illegible] — qui n'est que de [illegible] le préfet dit qu'il écarte du [illegible] emblèmes religieux et les curés. [illegible] emblèmes religieux ? Evidemment les [illegible] de Rome ne porteront pas le cierge, [illegible] n'auront un lingot.

[illegible] ils enlèveront leur soutane, [illegible] le cadet de leurs soucis et comme [illegible] habit ne fait pas le moine », ce sera [illegible] un cortège confessionnel qui défilera à Roubaix avec ses cadres de curés, [illegible] son état-major de royalistes, de bonapartistes, de vieux réacs, débris de tous les régimes déchus, le tout sous le haut commandement du coadjuteur Delamaire.

Il faut dénoncer cette duplicité préfectorale, cette complicité bien digne d'un préfet du 16 Mai.

Il faut être avec Rome ou avec la République.

Avec la Réaction ou avec la Démocratie. Par son attitude, le préfet du Nord se range du côté de Rome et de la Réaction. Pour la dignité de la République, il serait temps que ce jeu cessât.

Ch. DE BRABANDER.

***

Nous avons reçu d'autre part, la lettre suivante, fort intéressante, ainsi qu'on en jugera :

Roubaix, le 28 juin 1911.

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Permettez-moi à un homme qui ne partage pas toutes vos opinions, qui n'est qu'un modesto républicain tout court, de vous communiquer quelques-unes des réflexions que lui suggère la manifestation catholique du 2 juillet dans notre ville.

M. le Maire de Roubaix a fait afficher aujourd'hui une proclamation d'où j'extrais la phrase suivante :

« Nous portons à la connaissance de la population que le défilé des sociétés qui parcourront nos rues ne présentera aucun caractère confessionnel, que nul emblème, nul participant, ne s'y montreront qui puissent exciter la moindre contre-manifestation. »

C'est donc que la fête fédérale des gymnastes catholiques ne serait pas interdite, comme l'auraient commandé le bon sens et la plus élémentaire sagesse.

Or, la « Croix » publie le programme de la fête qui est ainsi conçu :

« **Le matin**, concours, boulevard Lacordaire, près de l'Hospice Barbieux.

A 11 h. 1/2, MESSE MILITAIRE sur le terrain.

A midi, dîner dans les *cantonnements*.

A 2 heures rassemblement pour le cortège.

A 2 h. 1/4 cortège

A 3 heures VIIIe Fête fédérale sur le terrain. Mouvements d'ensemble par plus de 4000 adultes. Exécution de la cantate « Le Triomphe de la Catholicité, — pardon, — de l'Athlète, d'Alexandre Georges.

A 6 heures, distribution solennelle des prix. »

Et la « Croix », — énumérant ensuite les noms des sociétés participant au Concours, et parmi lesquelles je relève, après une centaine de noms de saints, les titres suivants : « La Katholicke Turnkring, la Gilde du Sacré-Cœur, Molembeck, l'Etoile Notre-Dame, Douai, etc. », — ajoutait ce chiffre significatif : Au total 155 sociétés, et 7.681 gymnastes ».

Si ce n'est pas là une manifestation confessionnelle, j'avoue, malgré les affirmations de M. Motte, y perdre mon latin.

Pour protéger ces 7.861 gymnastes, M. le Préfet va, vraisemblablement, mettre sur le pied de guerre, tout un régiment, et c'est contre les libres-penseurs et les laïques protestataires que se feront les charges de cavalerie, et que s'exerceront les rigueurs de la ligne et de la gendarmerie.

Fort bien, — mais ne pensez-vous pas, Monsieur le Rédacteur en chef, que ce fâcheux déploiement de forces avec toutes ses inévitables et graves complications, puisse avoir pour la fête du 8 juillet, pour la réception de M. le Président de la République, de regrettables conséquences ?

On prétend, et ce serait un comble, que le premier magistrat de l'Etat s'apprête à apporter à M. Mathon, oncle de M. Motte, et président fondateur de la Fédération catholique des Sociétés de Gymnastique du Nord, en même temps que du trop célèbre « Office Social », la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Si la force armée est mise dimanche à la disposition des organisations cléricales, si le Président apporte au chef du parti catholique militant une aussi haute distinction, la réception qui sera faite au Chef de l'Etat républicain pourrait fort bien n'être pas aussi respectueuse qu'on l'espère.

M. Fallières ignore tout cela sans doute. Il pourrait être utile de lui montrer le guêpier où des fonctionnaires de réaction s'apprêtent à le fourrer.

Si vous publiez ma lettre, il sera prévenu. Advienne que pourra.

Veuillez agréer, etc.

(Suit la signature).

***

LES RADICAUX DE LYS-LEZ-LANNOY CONTRE LA CALOTTE

La section du parti radical et radical-socialiste de Lys-lez-Lannoy nous communique l'ordre du jour suivant :

« Considérant que la fête fédérale des gymnastes catholiques qui aura lieu à Roubaix le 2 juillet n'est pas une fête sportive, mais que, au contraire, elle est pour la réaction clérico-[illegible] une occasion de mobiliser ses forces sous les sociétés de gymnastes catholiques dont qu'on lui a déclarer la jeunesse ouvrière et républicaine de l'action émancipatrice ;

Que les membres des deux sociétés dans les rangs les plus ardents de nos écoles républicaines et ouvrières les œuvres [illegible] que partout où la réaction est maîtresse des puissances sont constamment traqués ; pour ces motifs, après avoir délibéré, devant le défi lancé à la République laïque, démocratique et sociale ; estimant qu'à cette mobilisation des forces conservatrices [illegible] nécessairement répondre la mobilisation des forces républicaines ouvrières,

Le Comité central de la section de Lys du parti radical-socialiste décide de participer à la contre-manifestation organisée par les comités républicains de Roubaix. »

LES SOCIALISTES DE WASQUEHAL

La section de Wasquehal du P. S. U., réunie en assemblée générale le samedi 24 juin, a décidé de participer à la manifestation du 2 juillet à Roubaix, contre la provocation cléricale et capitaliste.

Elle compte sur les organisateurs de cette manifestation pour prendre la tête du mouvement et lui donner son caractère de protestation prolétarienne et de libre pensée.

A DUNKERQUE

Les funérailles d'Albert Sauvage

Toute la population dunkerquoise fait à l'adjoint socialiste et secrétaire des ouvriers du port, d'imposantes funérailles civiles

Mercredi après-midi ont eu lieu les funérailles civiles du citoyen Albert Sauvage, adjoint socialiste au maire de Dunkerque et secrétaire du syndicat des ouvriers du port.

Cette importante cérémonie a revêtu le caractère d'une grandiose manifestation populaire de sympathie et d'estime.

Dès 2 heures et demie, une foule immense envahissait les rues les lesquelles doit passer le cortège funèbre qui a défilé pendant environ une heure.

Jamais on n'avait vu pareille solennité funéraire à Dunkerque.

Les pupilles socialistes, avec leur drapeau, ouvraient la marche ; puis venaient les couronnes, au nombre d'environ 80. On remarquait surtout celle de la Ville de Dunkerque, celle des ouvriers de la maison Jockelson et Handtraen, en fleurs en aluminium, mesurant environ 5 mètres de circonférence ; celle de la société mutuelle des Dockers, en fleurs naturelles.

Puis venaient des délégations du Parti socialiste et du syndicat de la Batellerie, avec leur drapeau ; des délégation de tous les syndicats de Dunkerque.

La Musique communale précédait le corbillard qui était porté à l'épaule. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Terquem, maire ; Debrock, Lesage, Boutoille, Pauwels, Abeele.

Dans le cortège, on remarquait M. Bouhoure, sous-préfet ; M. Vancauwenberghe, maire de St-Pol-sur-Mer et président du Conseil général du Nord ; M. Ruyssen, adjoint ; M. Salembier, maire de Calais, son adjoint, Henri Seille ; et P. Letailleur, secrétaire de la mairie de Calais, etc..

Au cimetière, dix discours ont été prononcés par MM. Leny, pour le syndicat du Port ; Dekoninck, pour la Bourse du Travail ; Louis Louis, pour le Parti Socialiste, section de Dunkerque ; Pauwels, au nom de la libre-pensée ; Emile Sohier, au nom de la Fédération nationale du Parti Socialiste ; Vollayes, pour la Ligue des Droits de l'Homme ; Bourre, pour la Fédération des Ports et Docks ; Oscar Decoutter, pour les Inscrits Maritimes ; par le jeune Ooghe, pour les Pupilles Socialistes, et enfin par M. Terquem, maire de Dunkerque qui, au nom de la municipalité, a prononce un discours empreint d'une émotion sincère.

Ces imposantes funérailles civiles laisseront chez tous ceux qui en furent témoins un inoubliable souvenir.

A LENS

Un homme d'équipe tué par une locomotive

Un terrible accident s'est produit hier matin, vers 8 heures, à Lens, dans les voies de la bifurcation de Sallaumines où se séparent les lignes de Lille, Armentières et Brébières.

Une équipe d'ouvriers était occupée aux travaux d'établissement de nouvelles voies quand survint le train 2340, venant d'Hénin-Liétard. Un des ouvriers, Alfred Lefebvre, ne put se garer à temps. Atteint par la locomotive, il fut projeté sur le ballast. Ses camarades s'empressèrent de relever le malheureux qui portait à la tête une horrible plaie et ne respirait plus que faiblement. On le transporta d'urgence à la gare de Lens, puis de là, à l'hôpital, mais il succomba en arrivant, à une fracture du crâne.

Lefebvre qui n'était âgé que de 34 ans, habitait Courcelles-le-Comte. Il était marié et père d'une famille de six enfants.

A SALLAUMINES

Un satyre masqué

LA GENDARMERIE ARRETE UN OUVRIER TERRASSIER QUI, SOUS UN MASQUE, ABUSA DE NOMBREUX ENFANTS

S'apercevant sans doute que le métier ne va pas sans quelques risques, les satyres prennent maintenant leurs précautions. L'ignoble individu que les gendarmes de Lens ont coffré hier avait cru qu'il suffirait de mettre un masque sur sa figure pour que ses exploits demeurent impunis. La précaution, comme on va le voir, fut inutile.

Voici comment on fut mis sur la piste. Un habitant de Sallaumines, qui, d'ailleurs, jouit d'une excellente réputation, fut accosté ces jours derniers par un galopin de huit ans qui lui fit des propositions dont la nature stupéfia littéralement celui qui en était l'objet. Sa surprise passée, il interrogea l'enfant qui, avec une belle inconscience, lui déclara qu'il était un professionnel des pratiques auxquelles l'avait initié, ainsi que d'autres gamins de son âge, un individu qu'il ne connaissait pas pour l'excellente raison qu'il ne l'avait jamais vu que masqué.

La personne à qui l'enfant faisait de telles confidences s'empressa de prévenir la gendarmerie. Aussitôt le maréchal des logis Boulanger et le gendarme Lambourg se mirent en campagne et leur enquête leur révéla des faits véritablement monstrueux.

NOMBREUSES VICTIMES

Ils apprirent en effet que depuis longtemps déjà, les enfants qui fréquentent l'école Sainte-Barbe étaient l'objet d'attentions équivoques d'un individu qui, par la promesse de quelques friandises, avait réussi à attirer plusieurs d'entre eux dans un terrain vague situé derrière l'école, sur le territoire de Fouquières.

Régulièrement, les victimes de l'immonde personnage allaient le retrouver à l'endroit convenu où il les attendait, la figure couverte d'un « loup ».

Chose extraordinaire, ces faits scandaleux se passaient depuis près de six mois, paraît-il, et personne ne s'en était encore aperçu. Les choses duraient peut-être encore sans la circonstance fortuite qui amena la découverte de l'affaire.

L'ARRESTATION

Habilement interrogés, les enfants purent donner, de celui qui avait odieusement abusé d'eux, un signalement assez précis pour que les gendarmes puissent reconnaître dans le satyre masqué un terrassier du nom de Jules Majeleyne, 45 ans, célibataire, occupé sur le chantier de la rue Lamartine ; des mines de Courrières.

Ils sauvèrent de sa personne et en firent subir un interrogatoire. Majeleyne commença par nier avec une rare énergie. Cependant, en présence des enfants dont les accusations étaient formelles, il commença à se défendre plus mollement. Et quand, en le fouillant, on en trouva sur lui le masque dont il se servait pour ses ébats, il finit par avouer les faits qui lui étaient reprochés.

Mis en état d'arrestation, il a été écroué au Parquet.

Cette scandaleuse affaire cause un vif émoi dans toute la population.

Les Conventions d'Arras

Les syndicats du bassin du Nord et d'Anzin désignent leurs délégués

Dans une réunion tenue à l'« Ange Gabriel », à Douai, les syndicats des mineurs du bassin du Nord et d'Anzin ont désigné les citoyens Goniaux, Quintin, Gahide, Portois, Bexard, Lefebvre, Pellion et Villette comme délégués des ouvriers mineurs à la réunion qui se tiendra à Arras avec les représentants des compagnies, en vue du renouvellement des Conventions d'Arras.

A BULLY-GRENAY

Un ouvrier électricien est broyé par un train

Un électricien de la gare de Lens, M. Adrien Broult, 38 ans, avait travaillé hier à Bully-Grenay et il se disposait à rentrer à Lens. Comme il avait manqué de quelques minutes le train 2008 qui passe en gare de Bully vers 5 heures, il résolut de monter sur un train de marchandises qui suit de près ce train, mais qui ne s'arrête pas à Bully-Grenay.

Au moment où le train de marchandises passait, Broult, qui se tenait sur le quai, voulut sauter sur un des wagons-freins ; mais il manqua son coup et fouta entre le wagon et le bord du quai. Il fut horriblement broyé et ce n'est qu'un cadavre déchiqueté qu'on releva après le passage du train.

Broult qui habitait Lens était marié et père de cinq enfants.

A CALAIS

Une mystification réussie !

Joyeuse histoire d'un pseudo-Legagneux. — Il s'agissait d'un escroc

Mardi, dans la matinée, arrivait à Calais un individu d'une trentaine d'années, en costume classique d'aviateur. Veste et pantalon de toile kaki bien sales, bien graisseux, casquette anglaise, lunettes de chauffeur et épais cache-nez enroulé autour du cou.

L'aviateur, cet évidement il n'y avait pas moyen de s'y tromper, « c'en était un », s'installa à la Brasserie de la rue Royale, et parla : « Je suis l'aviateur Legagneux... ; vous savez, Legagneux du Circuit de l'Est... Je me propose de venir demain de Tourcoing à Calais en biplan. »

Immédiatement on fit cercle autour de lui, et Legagneux poursuivit : « Oui, je vais atterrir demain aux Baraques, puis après avoir pris un peu de repos je filerai sur l'Angleterre. Il y a-t-il quelqu'un qui veuille faire avec moi le voyage de Tourcoing à Calais ?»

Un jeune homme intrépide s'avança.

« Si vous voulez, je suis votre homme, les voyages aériens me tentent et je suis célibataire. »

Affaire conclue ; et après une longue soirée, où devant un auditoire haletant et admiratif, l'aviateur conta ses exploits tous plus audacieux les uns que les autres, le pilote et le futur passager allèrent se coucher chacun de leur côté.

Le lendemain à la première heure le bon jeune homme carillonnait à la porte de Legagneux, qui occupait la meilleure chambre du plus confortable hôtel de Calais-Nord.

Une auto fut réquisitionnée et on alla reconnaître le terrain des Baraques choisi pour l'atterrissage, et que l'aviateur trouva parfait.

Il fallait un hangar. On traita de suite avec un M. L... qui s'occupa immédiatement de le faire établir. Restait le service d'ordre à organiser. Le commandant d'armes, à la prière de l'aviateur, accorda volontiers un peloton.

Tous ces détails réglés, Legagneux retrouvait son auditoire de la veille à l'apéritif, et de nouveau, longuement, décrivait son appareil, un Farman, type militaire, que ce voyage allait imposer et faire accepter par la commission aéronautique militaire de Satory.

Et tout en parlant il écartait sa veste de toile et une décoration blanche et rouge apparaissait — médaille du prince de Monaco, disait-il, qui lui avait été offerte par le prince au cours d'un meeting de l'année dernière.

Et pendant ce temps la nouvelle se répandait en ville comme une traînée de poudre, on l'affichait dans les cafés,

L'aviateur devait arriver vers six heures. Dès trois heures, une innombrable foule de curieux l'attendait le long des routes des Baques et du Beau-Marais. Le temps était superbe... Personne ne vint.

Hélas !... le lendemain on apprenait que le célèbre Legagneux était un adroit mystificateur et un escroc certes non vulgaire. Ce fut une douche glacée sur l'enthousiasme des Calaisiens. On savait bientôt que sous prétexte d'avoir perdu son portefeuille le pseudo-aviateur avait emprunté à quelques-uns de ses nouveaux amis des sommes diverses, puis il était adroitement éclipsé... On ne l'a plus revu.

Quelques personnes lésées, dont le passager, ont porté plainte. Ce sont les seuls qui ont pris au tragique cette joyeuse aventure dont les Calaisiens tient de bon cœur ! Et ils ont raison !

MOUVEMENT SOCIAL

Congrès des travailleurs de l'Etat

Paris, 28 juin. — Le 12e congrès des travailleurs de la marine a approuvé, hier, l'action de la C. G. T. au sujet des retraites ouvrières, puis il a discuté les questions suivantes : amélioration des arsenaux ; moyens employés pour aboutir, qui seront soumis à l'Union fédérative des travailleurs de l'Etat.

— Le congrès des poudreries et cartoucheries a examiné la question des retraites. Il a réclamé la retraite minimum de 720 francs pour les hommes et de 500 francs pour les femmes et a maintenu sa demande d'un minimum de 1000 fr. après [illegible] ans de services.

Le congrès a adopté ensuite un vœu en faveur du suffrage général de tout le personnel. Une délégation a été envoyée aux ministres de la marine pour solliciter les directeurs communaux de l'augmentation générale des salaires.

— Le congrès a approuvé l'attitude de M. Valentin, délégué au conseil supérieur du travail, qui a reçu les délégués syndicaux. Le congrès a émis le vœu que les retraites soient pensionnées.

Nouvelles Parlementaires

La répression des fraudes du beurre au Parlement

INTERVENTION DE M. Daniel VINCENT

Paris, 28 juin. — Le groupe de Défense des intérêts économiques de la région du Nord s'est réuni hier mardi, à la Chambre, sur la demande de M. Daniel Vincent, député du Nord, sous la présidence de M. Delpierre, député de l'Oise.

M. Daniel Vincent a saisi le groupe des revendications de la Fédération des Syndicats de répression de la fraude des beurres, dont le président est M. Hector Sandmart, conseiller [illegible] du Nord.

Deux points ont été spécialement retenus et examinés :

1° La fraude par addition d'eau, qui atteint, par des procédés mécaniques nouveaux, de 30 à 45 % et dont le maximum a été fixé par le Congrès de répression des fraudes, tenu à Paris en 1909, à 18 % en toute saison.

2° La fraude par le mélange au beurre pur des produits gras d'origine végétale, tels que la cocose, la beurrose et autres produits similaires. Les fraudes saisies sont bien l'objet de poursuites. A la date du 5 mai 1911, le journal le « Marché Parisien » signalait qu'au parquet de Paris, sur 28 poursuites pour fraudes, 23 étaient motivées par des additions de coco au beurre.

Mais les mesures préventives prévues par l'article 2 de la loi du 16 avril 1897 ne sont pas appliquées aux produits gras d'origine végétale. Et elles devraient l'être. Car les textes sont formels. L'article 2 de la loi précitée dit, en effet :

« Toutes les substances alimentaires autres que le beurre, quelles que soient leur origine, leur provenance et leur composition, qui présentent l'aspect du beurre et sont préparées pour le même usage que ce dernier produit ne peuvent être désignées que sous le nom de **margarine.** »

Cet article de loi est applicable aux produits appelés beurres de coco ou autrement.

Ils doivent être appelés margarines végétales et vendus comme tels, dans les conditions prévues par la loi et les règlements pour les margarines animales.

La garantie est nécessaire pour les producteurs de beurre pur dans nos régions herbagères, pour les marchands et commerçants scrupuleux sur la valeur de leurs produits, pour les consommateurs qui paient le droit d'avoir la garantie légale des denrées qu'ils consomment.

Après avoir entendu l'exposé de ces faits, présenté par M. Daniel Vincent, le groupe parlementaire a décidé de constituer une commission chargée d'étudier les deux questions ci-dessus et de lui apporter des conclusions, sur lesquelles le groupe engagera son action auprès des services compétents, et auprès du Parlement, s'il y a lieu.

Cette commission est composée des députés représentant les régions herbagères intéressées : MM. Daniel Vincent, Pasqual, Defontaine, Seydoux, Hauet et Ceccaldi.

La réintégration des cheminots

Paris, 28 juin. — MM. Bedouce et Ellen Prévost viennent d'informer le ministre des travaux publics de leur intention de l'interpeller « sur les mesures que le gouvernement a prises ou compte prendre pour l'exécution du mandat que la Chambre lui a donné par son ordre du jour du 14 avril dernier relatif à la réintégration des cheminots ».

LE VOTE PERSONNEL

Paris, 28 juin. — M. Bonnefous vient de déposer un projet de modification au règlement tendant à rendre obligatoire le vote personnel par appel nominal à la tribune dans tous les scrutins où le gouvernement aura posé la question de confiance.

M. Bonnefous a pour but de faire cesser ce qu'il appelle « les scandaleuses rectifications » de votes qui, comme dans le scrutin de vendredi dernier, transforment la majorité en minorité et modifient après coup les décisions de la Chambre.

M. Dalimier nous disait que cette proposition était justifiée et qu'il la voterait :

« — Elle sera certainement adoptée, ajoutait-il, car il y a à la Chambre plus de 300 députés qui ont mis le vote personnel dans leurs programmes. »

LA CHERTE DE LA VIANDE

Paris, 28 juin. — M. Georges Berry vient d'aviser M. Couyba, le nouveau ministre du commerce, de son intention de l'interpeller sur les causes de la cherté de la viande et sur le mesures que le gouvernement compte prendre pour essayer d'en valiser les prix.

Dernière Heure

LE CABINET CAILLAUX

Dans les couloirs de la Chambre

Ce qu'on dit du nouveau Cabinet

DE LA CORRESPONDANCE POLITIQUE :

Paris, 28 juin. — Au début de l'après-midi les couloirs de la Chambre sont à peu près déserts.

Seul, M. Charles Benoist, avec son chef d'état major, M. Arthur Groussier, se promène guettant au passage les proportionnalistes tenant en main de grandes feuilles de papier ministre.

— C'est un palmarès, demande M. Jean-B. Morin.

— Non, répond M. Ch. Benoist, c'est la demande d'interpellation sur la réforme électorale que je fais signer par les membres du bureau.

Et comme nous demandons à M. Ch. Benoist ce qu'il pense du ministère Caillaux, il nous répondit : « Je n'en pense rien, parce que je ne le connais pas encore ; un seul point de vue m'intéresse, son point de vue sur la réforme électorale. »

L'OPINION DE M. PELLETAN

Continuant notre enquête sur l'impression produite à la Chambre par le nouveau cabinet, nous avons demandé à M. Camille Pelletan son sentiment :

« La combinaison est mauvaise, nous répond le président du groupe radical-socialiste, qui consiste à fusiller ses amis. [illegible] signataires du gouvernement [illegible] les engagements antérieurs et prend des chemins et [illegible] les [illegible] ».

M. Pelletan fait ainsi allusion à l'appel de MM. Paul Boncour et Charles Dumont.

Les socialistes unifiés ne sont pas moins mécontents sur ce chapitre. Un d'eux nous rappelait que le successeur de M. Charles Dumont, M. [illegible] prononça le 24 octobre dernier sur la question des chemins de fer un discours qui pourrait le gêner s'il a repris l'entière [illegible] des vues de M. Caillaux en matière de chemins de fer, abandon partiel de la loi de M. Charles Dumont, relais aux intérêts financiers.

MM. Ellen Prévost et Bouhoure qui, comme on le verra d'autre part, ont déposé une demande d'interpellation à ce sujet, ne paraissent pas bien disposés à l'égard du cabinet.

Par contre, les radicaux sont satisfaits, ainsi que les membres de la gauche démocratique.

Prises de possession

AU MINISTERE DE L'INTERIEUR

Paris, 28 juin. — M. Caillaux, président du Conseil, s'est rendu dans la matinée au ministère de l'intérieur où il s'est longuement entretenu avec M. Monis. La remise des services a eu lieu à trois heures de l'après-midi.

Le président du Conseil a reçu ensuite le ministre des finances, les directeurs et chefs de services de ce ministère puis il a reçu MM. Klotz et René Besnard, auxquels il a fait la remise des services du ministère des finances.

M. Malvy, sous-secrétaire d'Etat, est également venu au ministère de l'intérieur où il s'est entretenu avec M. Emile Constant qui lui a fait la transmission des services.

Le départ de M. Monis

Paris, 28 juin. — M. Monis, ancien président du Conseil, a quitté cet après-midi, à deux heures, le ministère de l'intérieur.

Il s'est fait transporter de la chambre qu'il occupait au premier étage du ministère, sur un fauteuil articulé. Le fauteuil était porté par MM. Antoine Monis, Roques, le docteur Le Moignic, Darras, Jean Lacomblez et Finterne qui a prodigué ses soins depuis l'accident dont M. Monis a été victime.

Le docteur Tuffier assistait à la descente.

Avec beaucoup de précautions, M. Monis a été ainsi transporté à reculons jusqu'au perron, devant lequel stationnait une victoria attelée de deux chevaux.

M. Monis, qui n'a rien perdu de sa bonne humeur, a plaisanté avec les personnes qui assistaient à son départ. Il a dit en riant : « Vous voyez, on ne peut pas dire que je m'en vais les pieds devant. »

Aidé par le docteur Tuffier et les membres de son cabinet, M. Monis a été placé dans la victoria. L'interne s'est assis à ses côtés.

Dans une automobile, sont montées deux infirmières et les collaborateurs de M. Monis.

L'ancien président du Conseil s'est rendu à Versailles, où il va, pendant une quinzaine de jours, achever sa convalescence.

AU MINISTERE DE LA JUSTICE

Ce matin, à dix heures, M. Cruppi, le nouveau garde des sceaux, s'est rendu place Vendôme où il a été reçu par son prédécesseur, M. Antoine Perrier, qui a fait la remise des services. Le nouveau ministre de la justice a pris comme chef de cabinet M. Bricou, président de chambre au tribunal de la Seine. MM. Lahillonne et Martin ont été désignés comme chefs adjoints.

AU MINISTERE DES FINANCES

M. Klotz s'est rendu, vers dix heures, au ministère des finances où il a été reçu par M. Caillaux.

M. Klotz a pris comme chef de cabinet M. Fradatos et comme chef adjoint M. Nadaud, son ancien collaborateur.

AUX TRAVAUX PUBLICS

M. Augagneur, ministre des travaux publics, a pris ce matin possession de ses fonctions.

Après avoir reçu les différents chefs de services qui lui ont été présentés par son prédécesseur, M. Charles Dumont, le ministre a constitué son cabinet de la façon suivante :

Chef de cabinet : M. Borde, ancien chef adjoint du cabinet de M. Massé, ministre du commerce.

Chefs adjoints : MM. Millot, ancien collaborateur de M. Charles Dumont ; Colas, ancien secrétaire particulier de M. Klotz ; Levallier, ancien chef du secrétaire particulier de M. Millerand ; Le Troquer, ingénieur des ponts et chaussées, détaché en mission auprès du ministre.

AU MINISTERE DE LA GUERRE

M. Messimy prendra officiellement possession de ses nouveaux services cet après-midi, à trois heures.

M. Messimy a passé sa matinée à remettre les services de son ancien ministère des colonies à son successeur.

Le cabinet militaire du nouveau ministre de la guerre sera complètement renouvelé ; aucun des membres du précédent cabinet du ministre de la guerre ne devant rester en fonctions.

LE PETIT CHOSE

Un répétiteur de Sainte-Barbe, brimé, tire sur un garçon de salle de ce collège.

Paris, 25 juin. — C'est un [illegible] nommé que celui de Rodolphe Poullet. Brimé, parce que pauvre, il a été poussé au commettre l'acte qu'il a commis. Il a raconté lui-même son histoire :

« CHAIR DE MORGUE ! »

« Je suis né à la Martinique le 26 novembre 1888, de parents pauvres. Je suis venu gagner ma vie en France. J'ai trouvé une place au Collège Sainte-Barbe. Je ne recevais aucun traitement. J'étais simplement loué et nourri. Je passais mon existence à surveiller les étudiants et à travailler ! Mais j'étais pauvre. Pour gagner quelques sous je donnais des répétitions en ville !

» J'étais pauvre et j'étais mal vu. Les garçons me méprisaient. L'un d'entre eux, Thomas, qui m'appelait « Chair de Morgue » ne manquait jamais une occasion de se livrer à des brimades vis-à-vis de moi.

» Les choses s'envenimèrent peu à peu et la vie devint intenable.

« JE TE SAIGNERAI COMME UN PETIT POULET »

» Le 17 janvier, ce matin, Thomas à qui je demandais de me servir, se mit à m'injurier. Il m'appela « sale nègre » et « sale bougre d'a[illegible] ». Je lui répétais que je ne m'appartenais pas à m'apporter [illegible] devant moi en disant : « Tenez, [illegible] ».

» Je me levais alors avant mon couteau à [illegible] de s'en aller. Thomas [illegible] m'injuriait. J'avais voulu simplement me défendre en lui faisant [illegible] ; il me répondit : « Je te saignerai comme un petit poulet ». J'allai alors me [illegible] à l'infirmerie.

JE VAIS TE SAIGNER !

» Mais ce n'était pas fini. Dans l'après-midi, vers 4 heures, dans mon cabinet, près de mes [illegible], je rencontrai Thomas. Il me dit :

« [illegible] Vous avez voulu me saigner ce matin. C'est moi qui vous saigne maintenant. »

» Il me tenait dans le cabinet. Soudain [illegible] un revolver [illegible] Ne me tuez pas, [illegible] ! » Il m'a dit : « Ce n'est rien, [illegible] ». Il m'a frappé sur la nuque. Je ne me suis [illegible] pour éviter.

» Alors [illegible] et je suis tombé et [illegible] ».

ON ACQUITTE LE PETIT CHOSE !

Différents témoins sont venus déposer en faveur de Rodolphe Poullet. Ils ont tout son éloge. Il travaillait avec acharnement, gagnant péniblement sa misérable vie. Certains témoins sont venus faire des déclarations suggestives sur la domesticité de Ste-Barbe. La plupart sont des ivrognes et des débauchés. L'un des surveillants était obligé de s'enfermer à clé dans sa chambre pour se mettre à l'abri des entreprises d'un garçon. Le directeur du collège de Sainte-Barbe est en même temps maire du Ve arrondissement.

Après une plaidoirie de Me Moro Giafferi, Rodolphe Poullet a été acquitté.

Il avait été traduit il y a quelques mois devant le tribunal correctionnel et avait été condamné à 4 mois de prison avec sursis. Rodolphe Poullet ne s'était pas contenté de ce demi-acquittement et il avait, devant la Cour d'Appel, soulevé l'incompétence.

Le public s'est livré à une manifestation sympathique en sa faveur.

Mœurs Electorales

L'Affaire CHEVAUX-JACQUELIN

LE JUGEMENT DE LA 8e CHAMBRE

Paris, 28 juin. — La huitième chambre correctionnelle vient de statuer sur la poursuite exercée, pour fraude électorale, contre MM. Chevaux et Jacquelin qui furent candidats radicaux malheureux dans la troisième circonscription du onzième arrondissement, lors des dernières élections législatives.

Les faits étant connus de nos lecteurs, nous ne retiendrons du jugement qui condamne MM. Chevaux et Jacquelin que les passages ayant trait aux fameux contrats passés entre eux, après le premier tour de scrutin et en vue du scrutin de ballottage :

« Attendu que ces contrats, en dehors de leur nature immorale indéniable, ont en outre un caractère délictueux, Jacquelin promettant une somme d'argent importante à Chevaux pour que ce dernier non seulement se désistât en sa faveur, mais implicitement votât pour lui et lui voter des tiers ?

Qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter aux allégations de Chevaux et de Jacquelin venant prétendre que le versement de 30.000 francs par Jacquelin n'avait pour but que de couvrir les dépenses antérieures engagées par Chevaux lors du premier tour de scrutin ;

Que bien qu'il apparaisse que Chevaux ait réellement dépensé cette somme, les termes du contrat ne laissent aucun doute sur l'intention délictueuse qui animait d'une part Chevaux à réclamer la somme et Jacquelin à s'engager à la rembourser sous les conditions réciproques spécifiées ci-dessus ;

Que l'on ne saurait s'arrêter non plus à cet argument que le désistement aurait été connu la veille de la signature des actes, la teneur de ces actes attestant que le versement de 30.000 francs était la condition du désistement... »

MM. Chevaux et Jacquelin sont en conséquence condamnés à mille francs d'amende chacun ; M. Lauche, député socialiste unifié de la troisième circonscription du IIe arrondissement, obtient le franc de dommages-intérêts qu'il avait réclamé.

Grave collision de tramways

11 BLESSES DONT 3

Toulon, 28 juin. — Une rencontre de deux tramways s'est produite sur la ligne de Toulon à la Seyne-sur-Mer, l'une des voitures ayant quitté son garage avant le passage de l'autre.

11 voyageurs dont plusieurs officiers de marine revenant du port sont blessés.

Trois de ces voyageurs sont en danger de mort.

ATTENTAT sur la voie ferrée

Moulins, 28 juin. — Un sabotage a été commis sur des aiguilles près de la gare de Domerat, sur la ligne de Montluçon à Limoges.

Ce sabotage a été fort heureusement découvert à temps pour qu'un accident puisse être évité.